



Municipalité de Sainte-Sabine

RÈGLEMENT NO 2019-01-409

RÈGLEMENT CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c.T-11.001) permet au conseil municipal de fixer la rémunération du maire et des conseillers et autres conditions;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la municipalité de Sainte-Sabine est déjà régi par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais que, de l'avis du conseil, il y a lieu d'actualiser le règlement;

CONSIDÉRANT QUE le projet du règlement 2019-01-409 a été présenté et qu'un avis de motion a dûment été donné à la séance du 14 janvier 2019 par Vicky Poulin ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR François Mailloux

APPUYÉ PAR Jean-Guy Côté

ET RÉSOLU

D'adopter le règlement numéro 2019-01-409

1. PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

2. SALAIRE DU MAIRE

Le salaire du maire pour l'année 2019 est fixé à dix mille sept cent trente-sept dollars (10 737.00\$).

3. SALAIRE DES CONSEILLERS

Le salaire des conseillers pour l'année 2019 est fixé à trois mille cinq cent quatre-vingt dollars (3 580.00\$).

4. ALLOCATION DU MAIRE

L'allocation du maire pour l'année 2019 est fixée à cinq mille trois cent soixante-neuf dollars (5 369.00\$).

5. ALLOCATION DES CONSEILLERS

L'allocation des conseillers pour l'année 2019 est fixée à mille sept cent quatre-vingt-dix dollars (1 790.00\$).

6. INDEXATION

Les montants prévus aux articles 2, 3, 4 et 5 seront ajustés le 1^{er} janvier de chaque année selon la variation de l'indice moyen des prix à la consommation (IPC) pour l'année précédente en prenant comme base l'indice établi pour l'ensemble du Québec par Statistique Canada.

7. EFFET RÉTROACTIF

Le présent règlement a un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019.

8. PAIEMENT

Les salaires et allocations sont payables en deux versements égaux, soit en mai et en novembre de chaque année.

9. ABROGATION

Le présent règlement abroge, à toutes fins de droit, le règlement numéro 2010-01-312.

10. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Signé à Sainte-Sabine, ce 4^e jour de février 2019.

Laurent Phoenix, Maire

Chantal St-Germain,
Directrice générale, secrétaire-trésorière

Avis de motion : 14 janvier 2019
Présentation du projet : 14 janvier 2019
Avis public : 14 janvier 2019
Adoption : 4 février 2019
Avis public d'adoption : 5 février 2019